



L'association Cap Soleil (<https://capsoleil.net/>) a le plaisir de vous annoncer la prochaine réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque citoyenne sur la Presqu'île guérandaise.

La première installation financée par des citoyens réunis par Cap Soleil sur les toits des « P'tits ensemble(s) » mis à disposition par les propriétaires de cet habitat participatif dans l'écoquartier de Maison Neuve à Guérande est en service depuis bientôt 1 an. L'association a poursuivi sa prospection, et s'engage aujourd'hui à trouver un investissement citoyen pour la réalisation d'**une centrale photovoltaïque à Piriac-sur-mer, sur le toit d'un bâtiment avicole appartenant à Gérard Macé à la ferme du Bois de Boulle.**

Pour réaliser cette installation, nous passons par l'intermédiaire de CoWatt qui gère les contrats avec les installateurs, l'emprunt bancaire, le bail et l'ensemble des actes juridiques. <https://cowatt.fr>

CoWatt est une société dont la gestion est de type coopératif, portée par des habitant-e-s et organismes de la région Pays de la Loire. Sa gouvernance est partagée de façon démocratique, 1 sociétaire = 1 voix (et non 1 action = 1 voix) ; elle a un but non-spéculatif.

Avec CoWatt, les membres de Cap Soleil lancent dès aujourd'hui un appel à financement citoyen à hauteur de 30 % du montant de l'investissement. Les 70 % restants sont empruntés par CoWatt. Particuliers, entreprises, institutions peuvent **acheter des actions d'une valeur de 100 euros** qui dans quelques années vont rapporter des dividendes raisonnables.

L'électricité produite est injectée sur le réseau et achetée par Enercoop, une coopérative de l'économie sociale et solidaire, fournisseur d'électricité 100 % renouvelable. www.enercoop.fr.

Pour financer cette nouvelle centrale photovoltaïque, nous vous proposons de faire un investissement citoyen, local avec des valeurs coopératives.

Acheter une ou plusieurs actions, d'une valeur unitaire de 100 €, c'est participer concrètement à la transition énergétique. De nombreuses « centrales citoyennes » fonctionnent déjà ; ces projets sont initiés par les populations locales, dans notre région, en France et dans le monde.

CoWatt finance des projets sur le long terme : le plan de financement de chaque installation est calculé **sur 20 ans**. Nous avons besoin de visibilité sur les fonds propres de la société. **Votre investissement sera donc bloqué pendant 10 ans**. Nous espérons un rendement des actions de 2-3% environ dans quelques années mais ce n'est pas garanti : l'affectation exacte des résultats de la société est décidée chaque année par l'Assemblée

Générale des actionnaires.

Enfin, notez qu'investir dans une société présente toujours un risque de perte de capital : répartissez vos investissements et **n'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement.**

Avant de souscrire, vous pouvez prendre connaissance des statuts complets de CoWatt en les téléchargeant ici : <https://cowatt.fr/download/statuts-cowatt/>

Pour investir dans des actions CoWatt et participer au financement de la Centrale photovoltaïque sur un poulailler de Gérard Macé, veuillez vous rendre à l'adresse suivante sur **le site de CoWatt** : <https://cowatt.fr/souscription/> Vous y trouverez toutes les modalités de souscription. Autant que possible, préférez le formulaire en ligne pour faciliter le travail des bénévoles.

Pour compléter la procédure de souscription, vous aurez besoin :

- de décliner **vos** état civil et votre adresse
- préciser **le nombre d'actions de 100 €** que vous souhaitez souscrire. Pour rappel, 4 actions permettent d'installer 3 panneaux.
- bien indiquer que vous rejoignez la communauté **CAP SOLEIL** pour que votre investissement soit comptabilisé pour le projet **POULAILLER MACE** ou pour les futurs projets de notre communauté si nous dépassons notre objectif de 13 000 €.
- **une copie numérique de votre carte d'identité, recto-verso.**
- Une fois votre formulaire enregistré, vous recevrez **une confirmation par e-mail.** Votre souscription sera finalisée quand CoWatt aura **reçu votre règlement** (préférez un virement à un chèque).

Dans le cas où vous ne souhaitez pas faire de virement sur le site de CoWatt, vous pouvez souscrire par chèque (ordre : CoWatt) en l'envoyant à CoWatt (10 rue Président Herriot, 44000 Nantes), mais la gestion bénévole est grandement facilitée par le règlement en ligne.

Nous espérons vous compter très bientôt parmi la grande communauté de CoWatt !